

PROCÉS VERBAL du 31 Août 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 31 août à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 22 août 2023, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian BERGER, Maire.

Présents : Mmes Mrs, BERGER Christian, BAUDRY Marc, BOURGOIN Camille, BOUVET Bernard, LEJEUNE Bernard, LEVRARD Damien, NOUARD Mathilde, QUINTON Jean-Paul, SOW Etienne, VINCENT Alexandra.

Absents excusés : MARTIN-LALANDE Jacques, PAVARD Jean-Luc

Monsieur le Maire, Christian BERGER, vérifie que le quorum est atteint.

PAVARD Jean-Luc **donne procuration à LEJEUNE Bernard**

Nombre de membres en exercice 12. Présents : 10 Pouvoirs : 1 votants : 11

Conformément à l'article 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur BOUVET Bernard a été élu secrétaire de séance.

Après lecture du Procès-Verbal de la réunion du 11 Juillet 2023, le Conseil Municipal l'a adopté à l'unanimité.

Electricité – Cabinet médical (Délibération n° 2023/00077)

Pendant les travaux de la salle polyvalente, le cabinet médical a été utilisé pour la cantine.

Le changement d'utilisateur auprès d'EDF n'avait pas été effectué. Ainsi Monsieur LEVITCHI a reçu des factures pour un montant de 2 072,84€.

Le Conseil Municipal valide le remboursement de 2072,84€ à Monsieur LEVITCHI.

Vote : Abstention :1 non : 4 oui : 6

Subvention Familles Rurales « Argent de poche Juillet » (Délibération n° 2023/00078)

Dans le cadre du chantier « Argent de poche » qui s'est déroulé du 17 au 21 juillet 2023, Familles Rurales a réglé les gratifications aux 8 participants.

(6x4x15€) + (1x3x15€) + (1x2x15) = 435,00 euros.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité le remboursement de 435,00euros à Familles Rurales.

CDD ACCUEIL MERCREDI (Délibération n° 2023/00079)

Pour l'accueil du mercredi, il est nécessaire que 2 personnes soit présentes pour l'encadrement des enfants.

Concernant les mercredis pendant les périodes scolaires, il est demandé au Conseil Municipal la création d'un CDD pour 10h/semaine du 01/09/2023 au 30/06/2024.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

FONDS COMMERCE EPICERIE (Délibération n° 2023/00080)

Comme prévu dans le contrat de location-gérance de l'épicerie signé le 15/11/2021, Madame COEURJOLI Nelly confirme son choix d'acheter le fonds de commerce pour un montant de 5000,00€HT soit 6 000,00€ TTC.

Ainsi le contrat de location-gérance se terminera le 15 novembre 2023.

Après discussion, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Budget assainissement – DM n°2 (Délibération n° 2023/00081)

Concernant les travaux d'assainissement, Monsieur le Maire présente un devis d'étude d'un montant de 5225,00€ HT soit 6270,00€ TTC.

Le Conseil Municipal valide le devis de l'entreprise ARTELIA.

Pour régler cette dépense, il est nécessaire de prévoir la décision modificative n°2 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
Total			Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
203	Frais d'étude	+ 6 270,00€			

2315	Installations, mat outillage techniques	-6 270,00€			0,00€
Total		0,00€	Total		0,00€

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Budget Commune – DM n°1 (Délibération n° 2023/00082)

Il est nécessaire d'alimenter certains comptes. Ainsi il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
Total			Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
10226	Taxe d'aménagement	+335,00€			
2188	Autres immobilisations	+ 4 535,00€			0,00€
231	Immobilisations corporelles en cours	-58 470,00€			
231-20	Salles	+51 000,00€			
231-30	Logements communaux	+2 600,00€			
Total		0,00€	Total		0,00€

Budget Chemin vert – DM n°1 (Délibération n° 2023/00083)

Il est nécessaire d'alimenter certains comptes. Ainsi il est nécessaire de prévoir une décision modificative.

Le Conseil Municipal valide à l'unanimité la décision modificative n°1 suivante :

DEPENSES	DE	FONCTIONNEMENT	RECETTES	DE	FONCTIONNEMENT
65822	Revertement excédent	-1 490,00€			
605	Achat matériel	+ 1 490,00€			
Total			Total		
DEPENSES	D'	INVESTISSEMENT	RECETTES	D'	INVESTISSEMENT
					0,00€
Total		0,00€	Total		0,00€

VENTE PARCELLE N°A591 – BOIS JOLI (Délibération n° 2023/00084)

Monsieur le Maire présente la demande d'achat de Monsieur DENAENE Steeve pour la parcelle n°A591 du bois joli de 6230m², pour un montant de 40 000,00€.

L'acheteur participera aux frais de bornage pour 450,00€

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide à l'unanimité.

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte de vente et tous les documents nécessaires à la vente chez LCC Notaire.

Points sur les travaux

SALLE POLYVALENTE :

- Solidité à froid intervention en septembre

Logement boucherie :

- Façade terminée, reste peinture à l'étage

Cimetière : nettoyage en cours

QUESTIONS DIVERSES

- Bâtiment 200m² avec 30m² de bureaux et WC
- Armoire ignifugée pour protection registres
- Sarthe Habitat – maisons séniors
- Lecture courriers

La séance est levée	Signature du secrétaire de séance
à 21 h 30	BOUVET Bernard